

Près de Chartres, les largesses d'un maire interrogent la justice et la chambre régionale des comptes

Un rapport de la chambre régionale des comptes, auquel « Le Monde » a eu accès, révèle le versement de « compléments de rémunération indus » à la chargée de communication de la ville de Luisant, également compagne du maire. Une information judiciaire pour « prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics » et « recel » a été ouverte.

Par Laura Motet

Publié aujourd'hui à 13h30, mis à jour à 18h24

Article réservé aux abonnés

Luisant est l'un de ces villages modèles qu'on aperçoit en arrière-plan des affiches électorales, une incarnation d'une France éternelle, ou supposée comme telle. Son église du XVI^e siècle, son concours de balcons fleuris, son étang bordé de centres équestres ont fait de cette petite ville voisine de Chartres, en Eure-et-Loir, une halte pittoresque pour ministres et candidats en campagne. Parmi eux, Alain Juppé, alors favori de la primaire de la droite, en décembre 2015, la ministre déléguée au logement, Emmanuelle Wargon, en décembre 2020, ou encore Jean-Michel Blanquer, alors ministre de l'éducation nationale, à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle. Cette image d'Epinal risque cependant d'être écornée par le conseil municipal prévu à l'automne, au cours duquel le rapport définitif de la chambre régionale des comptes (CRC) concernant la gestion de la ville doit être présenté.

Depuis deux ans, la « ville où il fait bon vivre », selon son ancienne devise, bruisse de rumeurs concernant la chargée de communication de la municipalité, également compagne du maire. A l'été 2020, les adjoints, mais aussi les élus d'opposition et ceux de l'agglomération chartreuse ainsi que des représentants syndicaux, reçoivent une série de lettres anonymes, dans lesquelles un corbeau dénonce le train de vie et les horaires très libres de la compagne de l'édile. Les langues se délient. Le parquet de Chartres ouvre une enquête préliminaire en novembre 2020.

Quatre mois plus tard, la CRC lance un contrôle de la gestion de la mairie. En janvier, au terme de son investigation, elle signale au procureur de nombreuses « irrégularités (...) dans la gestion des ressources humaines » de la ville. En avril, une information judiciaire pour « prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics » est ouverte à l'encontre de Bertrand Massot, maire de Luisant, et pour « recel » de ces délits à l'encontre de Sophie Debitus, sa compagne. Près de 40 000 euros sont saisis sur les comptes du couple. Contactés par *Le Monde*, ils n'ont pas souhaité répondre.

La chambre régionale des comptes pointe des « compléments de rémunération indus » et le paiement d'heures supplémentaires dont « l'effectivité (...) est contestable »

Mais jusqu'ici, le détail des faits reprochés au couple n'était pas public. Le conseil municipal de l'automne, au cours duquel le maire devra présenter le rapport de la CRC avant sa publication, sera l'occasion de lever le voile sur les « compléments de rémunération indus » et le paiement d'heures supplémentaires dont « l'effectivité (...) est contestable » octroyées à une poignée d'agents de la commune par le maire, selon la CRC. Deux personnes en ont particulièrement bénéficié, indique la chambre dans son rapport d'observations provisoires, que *Le Monde* a pu consulter : la chargée de communication et, dans une moindre mesure, la responsable du pôle culture, élue CFDT, seul syndicat représenté parmi les agents de la commune. Cette dernière n'a pas non plus répondu à nos sollicitations.

Il vous reste 65.77% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.